

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

### ❖ AVANT :

- S'informer en mairie (*des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention*),
- **NE JAMAIS** s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée,
- **NE JAMAIS** s'approcher d'un puits ou d'un effondrement, même ancien.

### ❖ PENDANT :

- Evacuer les lieux (*s'éloigner du bâtiment et/ou du terrain affecté, ne pas revenir sur ses pas, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé*),



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : **l'école assure leur protection**,



- Ecouter la radio (appareil à piles) France Inter 87.8 FM,



- Ne pas téléphoner: laisser le réseau téléphonique libre pour les secours.

### ❖ APRES :

- Evaluer les dégâts et les points dangereux (*s'en éloigner*),
- Informer les autorités de tous danger observé,
- Se mettre à la disposition des secours.

